

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20250722-202517D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt cinq

Le 22 juillet à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche-en-Forez

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Excusés : Mr Jean-Baptiste WILLAUME, donne pouvoir à Mme Christelle MASSON, Madame Cindy TISSIER

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

Objet : Mise en place de frais de majoration pour les retards abusifs à la garderie

Madame le Maire expose au conseil la proposition de mettre en place des frais de majoration de 5€ en cas de retard abusif lors de la récupération des enfants à la garderie.

Pour rappel les horaires de la garderie : 07h30 - 08h35 et 16h15 - 18h00

Garderie gratuite de 8h15 à 8h35 et de 16h15 à 16h45 puis payant (1.50€ par période) de 07h30 à 8h15 et de 16h45 à 18h.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE-EN-FOREZ, le 22 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Mr Jérôme VRAY

Le Maire

Christelle MASSON

